

SESSION 2019

**CONCOURS SPECIAL
DE BIBLIOTHÉCAIRES****NOTE DE SYNTHÈSE
ÉTABLIE À PARTIR D'UN DOSSIER
COMPORTANT DES DOCUMENTS EN LANGUE FRANÇAISE**

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Votre note ne devra pas excéder 4 pages maximum.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

A

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
FBD	R0001	101	0468

Rédiger une note de synthèse de 4 pages maximum à partir du dossier joint comportant des documents en langue française

Dossier : Le sport à l'heure de la mondialisation

Document 1 : Comité international olympique, *Charte olympique* [extraits], septembre 2017, consulté le 5 octobre 2018 : <https://www.olympic.org/fr/documents/charte-olympique>

Document 2 : DJEZZANE, Thomas, « Pour certains, le hooliganisme est un sport collectif de combat », *Le Figaro.fr*, 17 juin 2016, consulté le 4 octobre 2018 : <http://sport24.lefigaro.fr/le-scan-sport/2016/06/17/27001-20160617ARTFIG00116-pour-certains-le-hooliganisme-est-un-sport-collectif-de-combat.php>

Document 3 : BAYLE, Emmanuel, « Le patron du CIO doit réformer la gouvernance du sport mondial », *Le Temps.ch*, 12 octobre 2017, consulté le 28 septembre 2018 : <https://www.letemps.ch/opinions/patron-cio-reformer-gouvernance-sport-mondial>

Document 4 : GONGUET, Jean-Pierre, « Les événements sportifs, moteurs de développement », *Le Monde.fr*, 16 novembre 2016, consulté le 4 octobre 2018 : https://www.lemonde.fr/economie/article/2016/11/16/les-evenements-sportifs-moteurs-de-developpement_5032375_3234.html

Document 5 : AUGUSTIN, Jean-Pierre, « Les variations territoriales de la mondialisation du sport », *Mappemonde*, n°4, 1996, consulté le 5 octobre 2018 : <https://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M496/Augustin.pdf>

Document 6 : « Euro 2016 : La mondialisation du football aide les pays émergents », *Contrepoints*, 16 mai 2016. Consulté le 5 octobre 2018 : <https://www.contrepoints.org/2016/05/16/7404-la-mondialisation-du-football>

Document 7 : « Le sport est-il encore un jeu ? Entretien avec Georges Vigarello », *Sciences Humaines*, n° 152, août-septembre 2004.

Document 8 : KESSOUS, Mustapha, « Les droits télé augmentent, la visibilité du sport diminue », *Le Monde.fr*, 13 juin 2017, consulté le 5 octobre 2018 : https://www.lemonde.fr/idees/article/2017/06/13/les-droits-tele-augmentent-la-visibilite-du-sport-diminue_5143560_3232.html

Document 9 : GOMEZ, Carole, « L'inclusion sociale par le sport : le temps de l'action », Institut de relations internationales et stratégiques, 13 octobre 2017, consulté le 5 octobre 2018 : <http://www.iris-france.org/100896-linclusion-sociale-par-le-sport-le-temps-de-laction/>

Document 10 : GRYNBAUM, Antoine, « Sportifs amateurs et pros du dopage », *L'Express*, 29 juin 2017, consulté le 5 octobre 2018 : https://www.lexpress.fr/actualite/sport/enquete-sportifs-amateurs-et-pros-du-dopage_1922099.html

Document 1

CHARTE OLYMPIQUE
ÉTAT EN VIGUEUR AU 15 SEPTEMBRE 2017
[Extraits. © Comité International Olympique]

Principes fondamentaux de l'Olympisme

1. L'Olympisme est une philosophie de vie, exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple, la responsabilité sociale et le respect des principes éthiques fondamentaux universels.
2. Le but de l'Olympisme est de mettre le sport au service du développement harmonieux de l'humanité en vue de promouvoir une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine.
3. Le Mouvement olympique est l'action concertée, organisée, universelle et permanente, exercée sous l'autorité suprême du CIO, de tous les individus et entités inspirés par les valeurs de l'Olympisme. Elle s'étend aux cinq continents. Elle atteint son point culminant lors du rassemblement des athlètes du monde au grand festival du sport que sont les Jeux Olympiques. Son symbole est constitué de cinq anneaux entrelacés.
4. La pratique du sport est un droit de l'homme. Chaque individu doit avoir la possibilité de faire du sport sans discrimination d'aucune sorte et dans l'esprit olympique, qui exige la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, de solidarité et de fair-play.
5. Reconnaissant que le sport est pratiqué dans le cadre de la société, les organisations sportives au sein du Mouvement olympique auront les droits et obligations inhérents à l'autonomie, à savoir le libre établissement et le contrôle des règles du sport, la définition de leur structure et gouvernance, la jouissance du droit à des élections libres de toutes influences extérieures et la responsabilité de veiller à ce que les principes de bonne gouvernance soient appliqués.
6. La jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente Charte olympique doit être assurée sans discrimination d'aucune sorte, notamment en raison de la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.
7. L'appartenance au Mouvement olympique exige le respect de la Charte olympique et la reconnaissance par le CIO.

Chap. 1 : Le Mouvement olympique

1 - Composition et organisation générale du Mouvement olympique

1. Sous l'autorité suprême et la conduite du Comité International Olympique, le Mouvement olympique comprend les organisations, les athlètes et les autres personnes qui se soumettent à la Charte olympique. Le but du Mouvement olympique est de contribuer à la construction d'un monde meilleur et pacifique en éduquant la jeunesse par le biais d'une pratique sportive en accord avec l'Olympisme et ses valeurs.
2. Les trois principales parties constitutives du Mouvement olympique sont le Comité International Olympique (CIO), les Fédérations Internationales de sports (FI), et les Comités Nationaux Olympiques (CNO).
3. Outre ses trois principales parties constitutives, le Mouvement olympique comprend aussi les comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO), les associations nationales, les clubs et les personnes appartenant aux FI et aux CNO, en particulier les athlètes dont les intérêts constituent un élément fondamental de l'action du Mouvement olympique, ainsi que les juges, arbitres, entraîneurs et autres officiels et techniciens du sport. Il englobe aussi les autres organisations et institutions reconnues par le CIO.

4. Toute personne ou organisation appartenant à quelque titre que ce soit au Mouvement olympique est liée par les dispositions de la Charte olympique et doit respecter les décisions du CIO.

2 - Mission et rôle du CIO*

La mission du CIO est de promouvoir l'Olympisme à travers le monde et de diriger le Mouvement olympique.

Le rôle du CIO est :

1. d'encourager et soutenir la promotion de l'éthique et de la bonne gouvernance dans le sport ainsi que l'éducation de la jeunesse par le sport, et de s'attacher à ce que l'esprit de fair-play règne dans le sport et que la violence en soit bannie ;
2. d'encourager et soutenir l'organisation, le développement et la coordination du sport et des compétitions sportives ;
3. d'assurer la célébration régulière des Jeux Olympiques ;
4. de coopérer avec les organisations et les autorités publiques ou privées compétentes aux fins de mettre le sport au service de l'humanité et de promouvoir ainsi la paix ;
5. d'agir dans le but de renforcer l'unité du Mouvement olympique, de protéger son indépendance et de préserver l'autonomie du sport ;
6. de s'opposer à toute forme de discrimination affectant le Mouvement olympique ;
7. d'encourager et soutenir la promotion des femmes dans le sport, à tous les niveaux et dans toutes les structures, dans le but de mettre en œuvre le principe de l'égalité entre hommes et femmes ;
8. de protéger les athlètes intègres et la probité du sport en dirigeant la lutte contre le dopage et en prenant des mesures contre toute forme de manipulation des compétitions et de corruption qui s'y rapporte ;
9. d'encourager et soutenir les mesures relatives aux soins médicaux et à la santé des athlètes ;
10. de s'opposer à toute utilisation abusive politique ou commerciale, du sport et des athlètes ;
11. d'encourager et soutenir les efforts des organisations sportives et des autorités publiques pour assurer l'avenir social et professionnel des athlètes ;
12. d'encourager et soutenir le développement du sport pour tous ;
13. d'encourager et soutenir une approche responsable des problèmes d'environnement, de promouvoir le développement durable dans le sport et d'exiger que les Jeux Olympiques soient organisés en conséquence ;
14. de promouvoir un héritage positif des Jeux Olympiques pour les villes et les pays hôtes ;
15. d'encourager et soutenir les initiatives qui intègrent le sport à la culture et à l'éducation ;
16. d'encourager et soutenir les activités de l'Académie Internationale Olympique (AIO) et d'autres institutions qui se consacrent à l'éducation olympique.

**Texte d'application de la Règle 2*

1. *La commission exécutive du CIO peut accorder le patronage du CIO, aux termes et aux conditions qu'elle considère appropriés, à des compétitions internationales multisportives – de niveau régional, continental ou mondial – à la condition qu'elles se déroulent dans le respect de la Charte olympique et soient organisées sous le contrôle de CNO ou d'associations reconnues par le CIO, avec l'assistance des FI concernées et conformément à leurs règles techniques.*
2. *La commission exécutive du CIO peut accorder le patronage du CIO à d'autres manifestations, à condition qu'elles soient conformes au but du Mouvement olympique.*

Document 2

LE FIGARO·fr « Pour certains, le hooliganisme est un sport collectif de combat », Le Figaro.fr - LE SCAN SPORT | Par Thomas Djezzane |
Publié le 17 juin 2016.

Depuis le début de l'Euro 2016, les actes de hooliganisme pullulent et gâchent la fête. Comment s'est-il développé ? Y-a-t-il plusieurs types de hooligans ? Le *Scan Sport* a interrogé un sociologue spécialiste des supporters de football.

Depuis l'ouverture de l'Euro 2016, les hooligans sévissent. Marseille, qui accueillait samedi dernier la rencontre entre l'Angleterre et la Russie s'en souvient encore. Les supporters des deux camps se sont affrontés avant, pendant, et après le match ; ces bagarres, très violentes, ont blessé de nombreuses personnes. Un supporter était encore dans un état critique ce mardi. Mais comment est né le hooliganisme ? Comment s'est-il développé ? Existe-t-il plusieurs types de hooligans ? Le *Scan Sport* a interrogé Nicolas Hourcade, sociologue, professeur agrégé de sciences sociales à l'École centrale de Lyon, et spécialiste des supporters de football.

Des doutes subsistent quant à l'origine du mot « hooligan ». Une chose est sûre, il commence par apparaître en Grande-Bretagne, à la fin du XIXe siècle ainsi qu'au début du XXe siècle. Le terme, qui signifie alors « fauteur de troubles » ou « voyou » s'est aussi développé dans les pays de l'Est, dans les années 1920-1930. Et c'est seulement à partir des années 1960 que le mot est associé au football.

Le hooliganisme se développe en Europe dans les années 1970-1980

« À cette époque, en Angleterre, se manifestent des bandes agressives qui causent de nombreux incidents. Chez eux, la violence est régulière. Avant, il y avait parfois des incidents. Mais avec ces bandes, il y a un changement qui s'opère à cette période. Ils viennent avec l'idée de se battre », explique Nicolas Hourcade. Et c'est ce qui fait toute la différence. Les sociologues distinguent deux types de violence, une violence spontanée, qui a toujours existé, et une violence préméditée, qui se développe dans les années 1960.

La presse adopte alors le terme de « football hooligans », certains supporters se revendiquent aussi comme tels. Par la suite, dans les années 1970 et au début des années 1980, le hooliganisme se développe. « À travers les événements comme les coupes d'Europe, la coupe du monde ou le Championnat d'Europe, les Anglais ont fait des émules. Ils arrivaient dans les pays étrangers pour se battre. Et donc le hooliganisme s'est développé en réaction dans ces pays. La télévision a aussi joué un rôle dans ce développement », éclaire Nicolas Hourcade. À partir des années 1970-1980, mis à part en Angleterre, le hooliganisme est notamment très fort en Belgique, aux Pays-Bas, ou encore en Allemagne.

Le drame du Heysel, un tournant

En 1985 se produit un tournant avec le drame du Heysel. À l'occasion de la finale de la Coupe d'Europe des clubs champions entre Liverpool et la Juventus, qui se disputait à Bruxelles au Stade du Heysel, des supporters des Reds « s'emparent » d'une tribune, un acte typique de la culture hooligan. Effrayés, les Belges et les Italiens présents se replient. S'ensuit une bousculade, 39 personnes périssent. Après ce drame, le hooliganisme devient un danger, un problème social dans toute l'Europe.

Il faut distinguer les hooligans russes des hooligans anglais

« Après le drame du Heysel, le terme de hooliganisme se diffuse. Mais comme il englobe tous les incidents liés aux supporters, il devient flou. On répertorie les violences mais aussi les jets de fumigènes, les états d'ébriété, ou les prises de drogues au sein des actes de hooliganisme... Alors que ce n'est pas du hooliganisme au sens où le grand public l'entend. Des images se développent aussi comme celle qui lie hooliganisme et alcool alors que les hooligans n'ont pas forcément besoin d'alcool pour se battre », précise au *Scan Sport* Nicolas Hourcade. Pour le sociologue il est aussi important de distinguer les hooligans russes et les hooligans anglais dans les incidents de Marseille. « Les premiers sont très organisés, entraînés, les seconds occupent les espaces et peuvent réagir aux provocations. C'est la violence recherchée face à la capacité de répondre aux provocations », indique-t-il.

Autre chose importante, le déplacement des violences des hooligans. Dans les années 1960, les actes de hooliganisme se déroulaient à l'intérieur des stades. Les enceintes ont ensuite été sécurisées, alors les violences avaient lieu autour des stades ; mais les abords ont aussi été sécurisés, et donc, désormais les hooligans se battent assez loin des enceintes. « Il peuvent même organiser des affrontements dans des forêts ou dans des champs », explique Nicolas Hourcade. Avant de conclure : « Pour certains, le hooliganisme est un sport collectif de combat. »

Document 3

Le patron du CIO doit réformer la gouvernance du sport mondial

LE TEMPS (Suisse) | Emmanuel Bayle, Professeur en gestion du sport, Institut des sciences du sport, Université de Lausanne | Publié jeudi 12 octobre 2017.

Le système olympique est gangrené par la corruption et sa réputation est en miette. Paradoxalement, le président du CIO, l'Allemand Thomas Bach, se retrouve en position de force pour réformer la gouvernance du sport international. Mais le fera-t-il ?

L'olympisme est en crise : moins de candidatures de villes aux JO, moins d'intérêt des jeunes pour l'activité physique et sportive mais aussi pour le spectacle offert par les Jeux. L'esprit olympique n'inspire plus autant même s'il défend toujours la promesse d'un monde meilleur. À cela s'ajoutent les crises de gouvernance très médiatisées qui ont récemment secoué le système olympique : en 2015, le FIFAgate mais aussi le scandale de corruption à la Fédération internationale d'athlétisme pour couvrir le dopage en Russie; ceux liés aux JO de Rio en 2016 (vente illégale de billets de l'influent membre du CIO, P. Hickey et récente arrestation du patron des JO 2016 pour l'achat de voix pour l'obtention des Jeux) et à la coupe du monde de foot 2014. S'ajoute à cela, le récent soupçon de corruption pesant sur l'ancien champion, membre du CIO, S. Bubka après celui de F. Fredericks.

Intervention publique nécessaire

De même, les doutes sur la réalité et l'efficacité du processus de réforme à la FIFA, depuis 2016, sont aussi liés aux récents remerciements, par le nouveau président, de trois acteurs clés : le président de la commission de gouvernance et ceux de la commission d'éthique. Ces événements montrent que le mouvement international olympique a bien du mal à s'autoréformer en matière de gouvernance malgré les tentatives de promotion de nouveaux principes de fonctionnement : « Principes universels de base de bonne gouvernance » instillés depuis 2008 par le CIO et, en 2016, promotion d'un nouveau cadre par l'Association des Fédérations internationales olympiques d'été.

C'est pourquoi la perspective d'une ingérence externe par les acteurs publics pour réguler les dérives du sport international est tentante. Des pistes existent : création d'une agence de régulation de la gouvernance du sport international qui pourrait désigner des experts indépendants dans les commissions d'éthique et de gouvernance avec de vrais pouvoirs d'investigation et de sanctions mais aussi réviser les processus électifs et démocratiques. Il serait aussi souhaitable de dissocier dans les fédérations internationales la redistribution des fonds du développement du système politique et d'imposer des procédures indépendantes de contrôle dans l'attribution des marchés (droits TV, agence marketing...) et des grands événements sportifs qui sont souvent dans les mains de quelques décideurs.

Quelle « autonomie responsable » ?

Dans un tel contexte, l'« autonomie responsable » du mouvement olympique prônée par le président du CIO pour une réforme sans intervention des pouvoirs publics a bien du mal à convaincre. Il faut bien convenir que la pression des médias, des ONG et des sponsors pèse bien peu et seule l'intervention de la justice américaine (FIFAgate, scandale Armstrong et corruption dans l'attribution des JO 2002) et, de manière plus lointaine, de l'Union européenne peuvent réellement faire bouger les lignes.

Le président actuel du CIO navigue en eaux troubles mais il a réussi un coup de maître avec la double attribution des JO à Paris et à Los Angeles : un retrait de la candidature de Budapest qui donne une finale à deux et se transforme en ticket « gagnant-gagnant gagnant ». La France reste un poids lourd géopolitique. Les États-Unis sont toujours les acteurs clés du business olympique : six des treize « top sponsors » du CIO sont américains et, en 2014, NBC a obtenu les droits de diffusion aux États-Unis des JO de 2021 à 2032 pour la somme record de 7,65 milliards de dollars. La chaîne américaine avait déjà obtenu ceux de Sotchi (2014), Rio (2016), Pyeong Chang (2018) et Tokyo (2020) pour 4,38 milliards de dollars.

Thomas Bach en position de force

Avec l'attribution des JO à la France (2024), aux États-Unis (2028), après la Chine pour les Jeux d'Hiver (2022) et celle par la FIFA de la coupe du monde de foot à la Russie (2018) et au Qatar (2022), les grandes puissances économiques et politiques sont désormais servies pour les dix prochaines années. Le CIO et la FIFA ont trouvé, peut-être sans le savoir, une stabilité géopolitique et économique inconnue dans l'histoire du sport international.

Garant des grands équilibres du système olympique, le patron du CIO, Thomas Bach, n'a jamais été aussi puissant avec ce bouclier géopolitique qui sécurise l'autonomie politique et financière du mouvement olympique. Dans le même temps, il a aussi habilement profité de l'affaiblissement des deux partenaires clés du système olympique que représentent l'association des comités nationaux olympiques (son président, le Cheikh koweïtien Al-Sabah est empêtré dans des affaires personnelles) et l'association générale des fédérations sportives internationales (avec la mise à mort, servie sur un plateau, de leur organisation faïtière SportAccord) qui faisaient part de nouvelles velléités. Cette position de force du président du CIO peut aussi lui permettre d'imposer, en collaboration avec les acteurs publics, des réformes de gouvernance et de régulation de l'intégrité sportive dont le sport international a besoin.

Document 4

Le Monde.fr

Les événements sportifs, moteurs de développement

LE MONDE. 16 novembre 2016 - Jean-Pierre Gonguet

Pour les JO de Sydney en 2000, le CIO avait lancé « OGGI ». Soit « Olympic Games Global Impact », longue série d'indicateurs pour calculer, *ex post* et sur une longue durée, les conséquences de l'événement sur l'économie australienne. Les Australiens ont rapidement estimé qu'une ardoise de 25 millions de dollars était trop élevée pour un suivi qui n'intéressait plus grand monde, la plupart des élus concernés ayant changé depuis longtemps. Fin d'OGGI, seule étude officielle sur l'impact des Jeux olympiques. Etienne Thobois dirige la candidature de Paris pour ceux de 2024 et se souvient de celle de la Coupe du monde de rugby de 2007 en France : « 457 millions de retombées et 130 millions de bénéfice net pour un événement modeste par rapport aux JO, c'est plutôt satisfaisant. Nous n'avions rien eu à construire et avons hérité des stades de la Coupe du monde 1998. »

Wladimir Andreff, l'actuel président du conseil scientifique de l'économie du sport, avait justement dirigé cette étude et se rappelle surtout qu'un cabinet de conseil privé « avait prévu près de 8 milliards d'euros d'impact positif avant la compétition ! ». Pour lui, le premier problème, ce sont ces études prévisionnelles poétiques dont les cabinets conseil abreuvent les élus : « *Aucun cabinet de conseil ne va voir un maire pour lui montrer qu'il a tort de créer un stade ou de vouloir les JO. Il dit ce que son client veut entendre, quitte à produire des travaux d'une insigne faiblesse intellectuelle, comme l'étude justifiant la candidature de Paris aux JO de 2012.* » Les Brésiliens ont ainsi cru que la Coupe du monde de football 2014 leur rapporterait une croissance de 1,8 % et la création de 35 000 emplois. La croissance a été négative en 2014, et les emplois créés, en comptant large, n'ont pas dépassé les 7 000.

La mise en garde du FMI

Les économistes passent pourtant leur temps à mettre en garde les élus. Spécialistes reconnus des retombées des événements sportifs, Robert Baade et Victor Matheson ont brocardé dans une récente étude, publiée en mai dans le *Journal of Economics Perspectives*, les prévisions optimistes des cabinets de conseil. Car les deux économistes sont formels : « *Les Jeux tels qu'ils sont conçus ne sont pas économiquement viables pour la plupart des villes organisatrices.* » Même le FMI a mis en garde, par la voix de l'économiste Andrew Stone, sur le fait que ce type d'événement « *ne rend pas riche mais heureux* ».

Economiste au Smith College, Andrew Zymbalist, artisan de l'abandon de la candidature de Boston pour les JO 2024, va plus loin. « *Je n'ai rien contre les Jeux, explique-t-il, mais ce n'est pas aux contribuables de les payer. Si le privé veut les Jeux, qu'il les paie ! Boston est l'une des villes les plus attractives du monde, avec Harvard et le MIT pour l'enseignement et la recherche ; et elle a une industrie de pointe mondialement reconnue dans les technologies du vivant. Pourquoi s'encombrer de Jeux et aggraver le déficit d'un Massachusetts qui n'a même plus de quoi refaire ses routes et ses chemins de fer ?* »

Les élus adorent les études d'impact, et les économistes préfèrent les analyses coûts/avantages. Christophe Lepetit, économiste au CDES (Centre de droit et d'économie du sport), a réalisé les études d'impact sur l'Euro 2016 et constate qu'elles « *peuvent être très limitées : calcul du chiffre d'affaires rapporté aux investissements, c'est du comptable à court terme. On ne prend jamais en compte les opportunités : investir 1,7 milliard dans la R&D plutôt que dans l'Euro 2016 aurait quelles conséquences ?* ».

La bonne question, pour Jean-Jacques Gouguet, directeur des études au CDES, est celle de l'héritage. Quelle trace l'événement laisse-t-il sur le long terme ? Autre chose qu'un grand cimetière d'éléphants blancs, avec pêle-mêle les stades de foot d'Afrique du Sud et du Brésil, les installations olympiques de Pékin, Sotchi ou Athènes ? « *Il faut prendre en compte l'utilité sociale des équipements ou des événements, estime Jean-Jacques Gouguet, et calculer les externalités, positives ou non, dans l'éducation, la santé, la citoyenneté, le vivre-ensemble. Un grand événement doit avoir un gain sociétal autant qu'un gain d'image et d'attractivité pour un territoire.* »

La référence ? Barcelone et ses JO en 1992, qui auraient fait gagner des décennies à la ville et à la Catalogne. « *Il fallait rénover la ville et lancer son développement économique à la sortie du franquisme, explique Jean-Jacques Gouguet. Personne n'était d'accord sur la stratégie. Les JO ont mis ville, province et capitale d'accord. Ça a été le catalyseur d'une politique publique. D'un strict point de vue comptable, les JO ont été déficitaires. Économiquement, ils ont permis de faire gagner cinquante ans à Barcelone, tout le monde le sait, même si personne ne l'a analysé scientifiquement.* »

Olivier Ginon, le président de GL Events, à l'origine d'événementiels et d'infrastructures dans la plupart des villes olympiques, avance une estimation : « *À Rio, pour la Coupe du monde et les Jeux, on a construit un parc expo de 50 hectares de 140 millions. On y fait 50 millions de chiffre d'affaires par an ! Pour les retombées, prenez un Salon comme le Sirha [Salon professionnel consacré à l'hôtellerie et à la restauration et aux métiers de bouche] que nous organisons chaque année à Lyon. Il nous coûte 30 millions et en rapporte 150 à la ville. Même avec un rapport plus modeste, pour le LOU [Lyon Olympique Universitaire], ce sera deux à trois fois le budget du club en retombées pour la ville.* »

Paris 2024

Les économistes seront-ils enfin entendus ? Peut-être. Paris invente par exemple les premiers Jeux « humbles ». « *Pour l'impact nous sommes sur trois critères simples, la construction, l'organisation et l'impact touristique direct, commente Etienne Thobois. L'étude réalisée par Jean-Jacques Gouguet et validée par trois économistes assez "JO sceptiques", Wladimir Andreff, Holger Preuss et Stefan Szymanski, conclut à 10,7 milliards de retombées positives et 247 000 emplois créés pour l'Ile-de-France.* »

La raison ? L'absence de dépenses excessives. « *Sotchi, en 2014, a dû installer le tout-à-l'égout, créer des routes et des aéroports, des pistes de ski ex nihilo et 27 000 chambres, continue M. Thobois. Paris a déjà 95 % des installations et suffisamment de transports et d'hôtellerie. Mieux : nous construisons des logements dans une région qui doit en produire 70 000 par an et n'y arrive pas. Nous construisons un village média, non pas que nous ayons besoin de chambres, mais pour servir le développement du territoire de Dugny et du Bourget.* »

L'ambition affichée de Paris 2024, c'est la volonté de mettre en valeur les savoirs. *« Il ne faut pas sous-estimer la capacité de ces grands projets à mettre les gens autour d'une table et à faire avancer des sujets, ajoute Etienne Thobois. Les 42 points de baignade dans la Seine, le centre aquatique qui traînait depuis des années, le carrefour Lindbergh ou l'écoquartier de Pantin enfin débloquent, les JO y sont pour beaucoup. »* Pour une fois, les économistes sont d'accord, et Jean-Jacques Gouguet le démontre : *« En France, les Jeux n'auront de sens que s'ils accélèrent le Grand Paris. Autrement Paris n'a pas plus besoin des Jeux que Boston, et il ne faut pas y aller. »*

Document 5

LES VARIATIONS TERRITORIALES DE LA MONDIALISATION DU SPORT. *Mappemonde 4/96* Jean-Pierre Augustin, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III.

La dimension mondiale du sport et la répartition des pratiques sont des thèmes peu travaillés pour plusieurs raisons. La première vient de l'insuffisance des données statistiques et de l'absence d'organismes susceptibles de les traiter. Le Comité olympique n'a pas pour mission de faire cet inventaire et seules les fédérations internationales gérant un sport parviennent à suivre l'évolution des effectifs recensés dans chaque pays. Une deuxième raison est liée à la définition polysémique du sport et aux différentes façons de pratiquer. Sports de compétitions institutionnalisés, sports de loisirs organisés ou pratiques informelles se mêlent dans la réalité et ne sont pas pris en compte de la même manière selon les pays. Enfin une dernière raison résulte de la multiplication et de la segmentation incessantes des sports qui complexifient les comptages des pratiquants. Face à cette situation, la prudence s'impose mais il reste possible de proposer un panorama de la mondialisation du sport - ses grandes zones de pratiques et leurs spécificités, et une analyse des tendances récentes des diffusions sportives qui s'inscrivent de plus en plus dans l'économie monde.

De grandes zones de pratiques sportives : les pays développés

Il existe, évidemment, une étroite corrélation entre les foyers de création du sport moderne et les zones actuelles de pratiques. L'Europe et l'Amérique du Nord restent les secteurs où les sports de compétition et les sports de loisir sont les plus développés, mais la corrélation fondée sur l'urbanisation doit également être prise en compte. Les pays riches ayant un fort taux d'urbanisation sont les pays sportifs majeurs alors que dans les pays pauvres, notamment les plus enclavés à population rurale dominante, le sport a peu pénétré la société. Entre ces deux extrêmes se situent des foyers sportifs intermédiaires.

L'Europe constitue la première zone sportive mondiale si l'on tient compte du nombre de pratiquants, de licenciés, de spectateurs, d'équipements et des grandes manifestations organisées. Il faut évidemment distinguer l'Europe de l'Ouest où le sport a débuté et les pays de l'Est où le communisme a forgé des pratiques particulières. En Europe de l'Ouest, la Grande Bretagne, la France, l'Allemagne, la Suisse et le Benelux forment un ensemble de bon niveau de pratiques institutionnalisées et de loisir. Les pays scandinaves, le Danemark, la Suède et la Finlande, bénéficient d'une longue tradition fondée sur la gymnastique et les sports de plein air alors que dans l'Europe du Sud, l'Espagne, le Portugal, l'Italie et la Grèce, les formes de pratiques plus faibles et plus institutionnalisées ont été renforcées par les régimes autoritaires qui s'y sont succédé. Dans l'Europe de l'Est, le sport a d'abord été l'affaire de l'État. Les régimes communistes y ont organisé les institutions et édifié les équipements et certains, comme l'Allemagne de l'Est, ont fait du sport un modèle éducatif dominant. Les situations sont cependant assez variées dans les républiques de l'ancienne URSS comme dans les pays de l'Est où de fortes différences existent entre la république Tchèque, la Slovaquie, la Pologne et la Roumanie par exemple.

L'Amérique du Nord se différencie de l'ensemble européen par une organisation libérale du sport où l'État intervient peu. Le modèle du sport-spectacle et des sports de loisirs est dominant mais, là aussi, des sous-ensembles méritent d'être distingués entre les vieilles régions industrielles du Nord- Est, les zones pionnières de l'Ouest et les États du centre du pays. Dans les grandes villes de l'Est comme New York et Chicago, une tradition sportive ancienne a favorisé le développement des clubs et des équipements. Cette tradition s'est rapidement exportée vers le Sud et l'Ouest du pays; elle a permis l'organisation systématique

de championnats parfois localisés (hockey sur glace) ou étendue à l'ensemble du pays (baseball et basket). Le sport loisir soutenu par le marché économique s'est développé sur tout le territoire.

Dans ce premier ensemble de foyers sportifs majeurs, il faut aussi placer les secteurs qui peuvent être considérés comme des prolongements des foyers européens ou américains et notamment le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les franges côtières de l'Afrique du Sud, quelques villes d'Asie. Dans le Pacifique, l'État d'Hawaii est devenu un site mondial pour les sports de glisse. Enfin, le Japon, en développant ses propres pratiques fondées sur les arts martiaux et en important les sports britanniques (tennis, golf) et surtout américains (baseball et football américain) s'apparente, avec quelques villes asiatiques, aux grands pays sportifs.

Des foyers sportifs secondaires : les pays en voie de développement

Les foyers sportifs secondaires se situent en Amérique centrale et du Sud, en Afrique et en Asie. Le sport y est moins développé mais il s'y est affirmé à partir des pratiques importées et le football joue un rôle essentiel en Amérique du Sud et en Afrique. Dans certains pays comme le Brésil, l'Argentine ou le Cameroun, les équipes nationales ont obtenu des succès internationaux qui ont favorisé un développement institutionnel mais aussi largement spontané des pratiques. Dans ces pays cependant, marqués par des clivages sociaux et la faiblesse des classes moyennes, le sport reste un moyen distinctif. Les classes dominantes y pratiquent les sports individuels et souvent réservés importés d'Europe alors que les classes populaires s'enthousiasment pour les sports collectifs et y trouvent parfois des moyens de promotion sociale. Là aussi, les situations sont différentes. En Afrique Noire, les pays de langue anglaise (Kenya, Nigeria...) ou française (Côte d'Ivoire, Cameroun...) ont engagé des politiques sportives ambitieuses. Dans les pays du Maghreb de tradition méditerranéenne, la participation aux jeux du même nom est un moyen supplémentaire de stimulation. En Inde, en Chine, le sport s'organise dans les régions urbaines alors qu'il est pratiquement absent dans les campagnes. Malgré l'étonnante expansion des pratiques sportives dans le monde, certaines régions restent des foyers sportifs mineurs peu touchés par le processus. Il s'agit généralement des zones enclavées d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud où perdurent des activités traditionnelles qui s'inscrivent dans la perspective des jeux plus que dans celle du sport moderne.

La constitution des régions sportives avant 1940

Antoine Haumont, analysant les variations géographiques du sport, note que son développement ne se réalise vraiment que lorsque la demande et l'offre sportives sont suffisamment développées. Il considère que deux étapes se sont succédé depuis cent cinquante ans où des modèles se sont organisés et superposés. La première, se situant avant 1940, est pratiquement limitée aux pays développés et aux sports d'origine européenne auxquels il faut ajouter certaines pratiques recyclées en Amérique du Nord ou au Japon. L'élément essentiel est alors la constitution de régions sportives, aux échelles locales et nationales relativement stables. Elle se termine par un partage sportif des territoires où les positions acquises peuvent apparaître, selon l'auteur, comme une géographie de la maturité. Bien sûr, la diffusion des sports institutionnalisés n'est pas épuisée, notamment dans les régions où subsistent des jeux traditionnels, mais la dynamique sportive se situe aujourd'hui dans un autre contexte où les logiques économiques et l'organisation des modes de vie perturbent les situations établies.

L'après-guerre et la logique de marché

La seconde étape qui se renforce après la guerre et surtout après les années soixante brouille en partie les processus constitutifs de la géographie des sports à partir de deux niveaux. C'est

d'abord une logique de marché inscrite dans l'économie monde qui entraîne une rupture avec la relative inertie des implantations sportives classiques : « Les nouvelles structures qui rassemblent les entrepreneurs, les médias et les institutions sportives et pour lesquelles les pratiques et les événements sont des centres de profit et doivent être créés ou défaits, localisés ou délocalisés, avec la même rapidité que d'autres éléments du système de production et d'échanges ». L'organisation du Mondial de football aux États-Unis en 1994 est un exemple de tentative de conquête d'un nouveau marché par les fédérations sportives mais surtout par les réseaux de télévision et les fabricants de matériel.

Le rugby qui, de par ses origines, la structure de son organisation et le système d'interaction des clubs avec l'environnement local a longtemps résisté à l'argent spectacle et à la professionnalisation est largement touché par le phénomène. La décision adoptée en août 1995 par l'*International Rugby Football Board* (IRFB) de remettre en cause les principes de l'amateurisme accélère les mutations en cours. La nouveauté vient surtout d'un changement des rapports entre le sport et la télévision. Dans un premier temps, la télévision a utilisé les compétitions sportives pour augmenter ses audiences, désormais elle cherche à créer de toutes pièces de nouveaux éléments médiatiques mondiaux en inventant, si nécessaire, de nouvelles formes et règles de jeu. Devant les résistances des fédérations de rugby à XV, c'est autour du rugby à XIII que des opérateurs transnationaux, dirigeants de groupes multi-médias, tentent d'organiser un nouveau championnat mondial télévisé. Pour cela une nouvelle instance mondiale, la *World Super League International Board* est créée avec pour projet la mise en place d'un championnat bi-polaire où s'affrontent les équipes des deux hémisphères. Dans ce montage, l'important est moins l'insertion locale que les conditions de la retransmission, ce n'est plus la communauté qui s'identifie à son sport, c'est la télévision qui crée le sport et le fait vivre. Un système médiatique mondial du rugby est en gestation.

L'émergence du sport-mode de vie

Le second niveau est lié à l'émergence d'un modèle extra-institutionnel qui intéresse l'ensemble des espaces monde mais aussi l'ensemble des espaces des modes de vie. Les randonnées, les courses autour du monde à la voile, les traversées du désert ou du Grand Nord s'inscrivent dans cette logique où le monde entier a vocation à devenir un espace sportif. Le surf est alors un bon exemple de diffusion d'une pratique liée à la recherche de nouveaux lieux d'exercices autour des vagues porteuses qui deviennent les lieux centraux de territorialités provisoires. Dans le même temps, le sport envahit des espaces publics (sports de rue, vélo, jogging, basket des playgrounds) et les espaces privés (exercices au domicile, centres de forme dans les entreprises...).

Ces nouvelles données ne détruisent pas les situations sportives acquises et fortement enracinées dans l'espace; et dans bien des cas, elles complètent les identités sportives établies en intéressant de nouvelles classes d'âges et de nouveaux groupes sociaux. Le sport n'échappe cependant pas à l'instauration de cultures et de pratiques monde provoquées par les éléments économiques et communicationnels. Les institutions sportives internationales, dont le pouvoir n'a cessé de s'affirmer depuis un demi-siècle, restent, même si elles sont également touchées par ces évolutions, un garant des règles et de l'universalisation des pratiques.

Document 6



Euro 2016 : la mondialisation du football aide les pays émergents

Par la rédaction de Contrepoints | 16 mai 2016.

Même dans un cadre sportif comme celui du *Mundial* qui s'est déroulé au Brésil ou précédemment en Afrique du Sud et Allemagne, les critiques doivent tenir compte des bénéfices de la mondialisation. En effet, cette compétition de la FIFA ou l'Euro 2016 montrent clairement comment l'ouverture économique mondiale aide les pays émergents à être meilleurs et plus compétitifs au niveau international. En 2006, beaucoup virent déjà avec plaisir jouer Trinidad et Tobago, pays dont le sport national est le cricket et qui, avec 1,3 million d'habitants, le plus petit pays qui avait jusqu'alors jamais participé à une coupe du monde de football, était parvenu à faire jeu égal avec la Suède. Comme nombreux furent ceux qui se réjouirent de la victoire de l'Équateur face à la Pologne, ou du Ghana face à la République tchèque.

Selon les experts, les petits pays jouent chaque fois mieux et posent chaque fois plus de problèmes aux grandes puissances footballistiques. Il n'y a pas si longtemps que cela encore, il n'était pas rare de voir les sélections européennes ou sud-américaines écraser sous une avalanche de buts des équipes caribéennes, africaines ou asiatiques. Ainsi, en 1982, la Hongrie pulvérisa le Salvador avec un 10 à 0. Mais ces beaux jours appartiennent désormais au passé. Maintenant, sauf exception, les meilleures équipes du monde ne gagnent que par un faible écart.

Ce qu'en disent les universitaires

Comme l'explique Franklin Foer, auteur du livre *How Soccer Explains the World : An Unlikely Theory of Globalization*, les petites équipes jouent chaque fois mieux car la mondialisation a fait en sorte que la concurrence soit plus équitable. Effectivement, le football est sans doute l'une des industries les plus mondialisées. Pourtant, jusqu'au début des années 1990, il s'agissait d'un des secteurs les plus protégés de l'économie. Les équipes européennes ne pouvaient engager qu'un nombre limité de joueurs étrangers, en général deux par équipe. Mais en 1995, un joueur belge, Jean-Marc Bosman, déposa plainte contre la Fédération française de football qui refusait de le laisser jouer en France. L'affaire arriva jusqu'à la Cour de Justice européenne, et Bosman gagna.

Selon Branko Milanovic, économiste de la Banque mondiale, spécialisé dans la pauvreté et auteur d'un essai intitulé *Globalization and goals : Does soccer show the way ?*, l'affaire Bosman a changé l'histoire du football. Après l'arrêt de la Cour européenne, qui détermina clairement que les clubs français violaient le droit à la mobilité du travail consacré par l'Union européenne, les équipes de football européennes commencèrent à recruter chaque fois plus d'étrangers. Actuellement, bien que les quotas n'aient pas disparu, il existe des équipes comme le *Chelsea* de Londres qui ont joué parfois avec 9 joueurs étrangers, dont nombre de Latino-américains et d'Africains. Plus de la moitié des joueurs du *Real* de Madrid sont étrangers. Les équipes d'Arabie saoudite, du Costa Rica, du Japon ont eu des directeurs

techniques brésiliens, alors que le Mexique a eu un entraîneur argentin, l'Angleterre, un Suédois, le Ghana, un Serbe, et l'Iran, un Croate.

De moins en moins de différence de niveau entre les sélections nationales

Résultat : la différence entre les sélections nationales se réduit chaque année car le football devient chaque fois plus compétitif. Et même si le prix des meilleurs joueurs a considérablement augmenté, le solde de l'ouverture du marché footballistique est positif pour les petits pays. En effet, la mondialisation du football est une source de richesse pour les clubs des petits pays qui peuvent « vendre » à meilleur prix leurs poulains et récolter plus de fonds pour chercher de nouveaux talents et se renforcer. À un niveau international, avoir ses joueurs évoluant dans les championnats européens permet, de plus, aux petites nations d'être plus compétitives lors des championnats du monde. Qui aurait pu imaginer il y a quelques années encore que la Corée du Sud, la Côte d'Ivoire ou le Ghana seraient des équipes à prendre en compte ? [...]

Document 7

Le sport est-il encore un jeu ? Entretien avec Georges Vigarello*

*Professeur de sciences de l'éducation à Paris-V, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS).

SCIENCES HUMAINES, Mensuel, n° 152 - Août-Septembre 2004.

Entre les jeux des sociétés de l'Ancien Régime, fondés sur le pari et le défi, et le sport actuel, quoi de commun ? De profonds changements sociaux qui, au XIXe siècle, ont marqué le passage à la modernité. Porteur de valeurs morales, le sport est aussi aujourd'hui traversé par les tensions de nos sociétés contemporaines...

Sciences Humaines : Les hommes se sont toujours adonnés à des exercices physiques, sous forme de démonstrations ou de compétitions... Quelles formes prenait ce que vous appelez « le jeu ancien » dans la société de l'Ancien Régime ?

Georges Vigarello : Sous l'Ancien Régime, le jeu est l'objet d'une véritable passion. Il prend soit la forme de jeux de paris soit celle de jeux de prix.

Les activités de paris peuvent surgir n'importe quand et les modalités en sont réinventées à chaque fois. Par exemple, à la fin du XVI^e siècle, les habitants d'Amiens peuvent voir un soldat suisse, l'épée au côté, escaladant la flèche de la cathédrale, à la suite d'un pari... On s'affronte ici sur une barque pour traverser la Tamise, là à cheval pour franchir un pont, ou en patin sur un canal gelé l'hiver, dans une partie de paume contre le mur de l'église, à la course ou encore au tir à l'arc... Les paris se font bien évidemment entre gens du même univers social : il y a les jeux des pauvres et les jeux des nobles qui sont, eux, beaucoup plus structurés : parties de paume, de quilles, de mail... Très prisé des aristocrates, le mail, sorte de jeu à mi-chemin entre le golf et le croquet, se passe sur une grande bande de terrain en terre battue et a ses règles bien définies...

Les jeux de prix, plus organisés, ont lieu lors des fêtes paroissiales sous l'égide du saint local : cela peut être la lutte en Bretagne, la course ou le saut en Provence, le lancer de pierre... Parfois ce sont les collectivités qui s'affrontent comme à la soule par exemple, très populaire dans les villages. Dans ce jeu de ballon - qui est l'ancêtre du football -, tous les coups sont permis, les affrontements et les chocs des corps peuvent être très violents ; les règles en sont assez floues, les terrains mal délimités et les combats chaotiques peuvent se finir dans la rivière ou dans la mer, comme à Vologne en 1557 où les joueurs se battent dans les vagues de la Manche !

Les équipes sont constituées par communauté : affrontements entre villages, entre célibataires et mariés... Chez les nobles, les jeux de prix, organisés lors de grandes occasions (naissance d'un dauphin, mariage à la cour), renvoient aux vieilles appartenances militaires : jeux de lance, de bague (qui consiste à faire passer la lance dans un anneau)... D'une manière générale, les qualités valorisées dans les jeux anciens sont la force et l'adresse. Mais ils ont aussi une fonction de sociabilité. La compétition engendre la reconnaissance et permet d'intégrer les joueurs à la communauté. Elle peut valoir, par exemple, pour de jeunes nobles leur reconnaissance à la Cour. Les jeux anciens se déroulent selon des temporalités très différentes de celles qui apparaissent avec la société industrielle lorsque la séparation entre travail et loisir devient clairement orchestrée. Auparavant, le temps du jeu s'infiltrait dans celui du travail sans partition bien définie. D'ailleurs, le mot « loisir » n'existait pas encore.

Sciences Humaines : *En quoi consiste la rupture du XIX^e siècle, qui fait naître les formes modernes de loisir et plus particulièrement le sport ?*

Cette rupture porte sur plusieurs points. Le système sportif commence à s'organiser. D'une part, les jeux de paris vont être évincés au profit de formes plus réglées, hiérarchisées et institutionnalisées. Apparaissent alors les clubs et les fédérations (de natation par exemple) qui établissent des règlements pour tous ceux qui pratiquent ; alors que les règles de la soule par exemple variaient d'un lieu à l'autre. D'autre part, apparaît un principe démocratique selon lequel n'importe qui peut participer.

Ce principe n'est en fait que théorique car, dans la réalité, il existe des distinctions sociales qui font que les activités sportives sont au départ réservées à la bourgeoisie. Quoi qu'il en soit, les clubs - qui naissent en Angleterre - organisent des compétitions et des sélections à différents niveaux : local, régional, national... Ils vont très vite chercher à se fédérer et à regrouper les pratiquants de différents sports : le Racing Club, par exemple, prétendait favoriser « *la pratique de tous les exercices de plein air, propres à développer les forces physiques, tels que football, lawn-tennis, jeu de paume, escrime, patinage...* »

Sciences Humaines : *Il semble aussi que le sport soit porteur de valeurs morales...*

Le jeu ancien était prisé car il était l'occasion de moments récréatifs et festifs. Mais il était aussi perçu comme suspect par les moralistes car il comportait des risques de passion, d'excès, de débordements, de cupidité avec les paris ; il renvoyait en fait à ce qui est de l'ordre du désir et de la chair. Le XIX^e siècle - positiviste - veut rentabiliser le temps et, avec les hygiénistes, l'efficacité physique ; le sport doit servir, il devient éducatif... D'où un discours moral, porté notamment par le baron Pierre de Coubertin, qui voulait par le sport « *employer tous les moyens propres à développer nos qualités physiques pour les faire servir au bien collectif* ». Pour ce promoteur du sport au XIX^e siècle, l'activité physique donne du courage, de la volonté, fait vivre les gens ensemble... Dans une société où les repères religieux s'affaiblissent, le sport est vu comme un moyen de tisser le lien social, la solidarité envers la collectivité et même le sacrifice pour elle.

En outre, les clubs sont organisés à l'initiative de leurs membres, dont certains sont des adolescents : là encore, on voit pointer l'idée démocratique en même temps que la valorisation des initiatives personnelles. Les pères fondateurs du sport ont en fait ajusté les pratiques physiques à un monde où se pensaient autrement l'espace, le temps, le rapport aux autres et à soi.

Sciences Humaines : *C'est à l'initiative de P. de Coubertin que se créent les jeux Olympiques modernes. Pourtant, en 1900, ceux de Paris ne sont pas vraiment réussis, semble-t-il ?*

D'une manière générale, après ceux d'Athènes en 1896, les premiers jeux Olympiques connaissent bien des balbutiements et ne se mettent au point que progressivement. P. de Coubertin était un personnage ambigu. Il croyait profondément à l'aspect constructif pour l'individu de l'exercice physique. Il avait une vision d'une démocratie internationale, de valeurs cosmopolites... Mais en même temps, issu de la noblesse, il était porteur d'idées très conservatrices. Il était par exemple radicalement opposé à la participation des femmes dans le sport ; il était aussi très sensible à la notion d'élite sociale, disait par exemple vouloir construire une chevalerie moderne et adorait les oriflammes...

En 1900, pour les Jeux de Paris, le projet du baron diffère sensiblement de celui des républicains qui sont au pouvoir. Celui-ci voulait des épreuves restreintes à une élite d'amateurs rigoureusement sélectionnés. Le gouvernement français, lui, veut saisir l'occasion des Jeux pour en faire une fête républicaine et patriotique dans l'esprit de l'Exposition universelle qui a lieu la même année. Les organisateurs veulent présenter le plus grand

nombre de pratiques possibles en y incluant le « vélocipède », l'automobile, les machines aéronautiques... On fait défiler 8 000 gymnastes entre la place de l'Hôtel-de-Ville et Vincennes. Les épreuves y sont hétéroclites et certaines n'ont rien à voir avec des jeux Olympiques, comme par exemple une épreuve de tir au canon !

On peut dire que les Jeux de 1900 sont de « faux » jeux Olympiques avec tout un ensemble de ratages. L'espace du Pré-Catelan par exemple est prévu pour les compétitions d'athlétisme. Lors du lancer de disque, il faut aller les rechercher dans les bosquets qui parsèment la pelouse... Des tribunes prévues, on ne peut voir les épreuves, etc.

Au début, les jeux Olympiques restent prisonniers de l'esprit des grandes fêtes de l'époque et les premières manifestations sont assez loufoques. En 1904, les Jeux se passent à Saint Louis, aux États-Unis, parce que cette ville fait au même moment une exposition internationale. On y trouve un prix de tir à l'arc réservé aux tribus indiennes, une démonstration de Pygmées venus d'Afrique... Cependant, après la guerre de 1914, des règlements s'instaurent, les sportifs professionnels sont exclus, l'organisation progresse. Pour les Jeux de Paris de 1924, on construit le premier grand stade de Colombes. Les rituels s'installent aussi progressivement. Ce n'est qu'à partir de 1920 à Anvers qu'apparaît le serment et ce n'est qu'à Los Angeles, en 1932, qu'est créé le podium pour la remise des médailles. La flamme apparaît en 1936 et le premier trajet fait avec la flamme est donc Athènes-Berlin, lors de ces Jeux totalement orchestrés par les nazis.

Sciences Humaines : *On s'aperçoit au fil du temps que le sport est souvent instrumentalisé par la politique...*

En 1936, on voit effectivement comment un régime totalitaire exerce une pression, voire un chantage sur le Comité international d'organisation des Jeux. Malgré les protestations de celui-ci, les Juifs sont exclus de fait des compétitions puisqu'en Allemagne ils ne peuvent appartenir à des clubs. C'est le Reich aussi qui choisit les correspondants (recrutés dans le parti nazi) pour la presse internationale. La fête prend des couleurs nazies, avec la présence massive des drapeaux à croix gammée, le défilé de milliers de membres des jeunesses nazies... Le sport est ambigu par cette ferveur quasi religieuse à laquelle la foule est appelée à participer. Parce qu'il devient de plus en plus visible avec le développement des moyens de communication - radio, télévision, etc. -, beaucoup sont tentés de s'en servir. Hitler est le premier à penser à l'exploitation cinématographique des Jeux en commandant à Leni Riefenstahl le film *Les Dieux du stade*, dans lequel on trouve un hymne à la beauté physique. Le sport est alors utilisé pour promouvoir cet idéal de beauté physique qui habitait l'idéologie nazie. La récupération du sport n'est pas d'ailleurs seulement le fait des régimes totalitaires... Tous ceux qui peuvent exploiter sa visibilité tentent de le faire : on se souvient de ces athlètes noirs brandissant le poing sur le podium à Mexico en 1968. Ou de Denis Banks qui avait créé en 1972 la « Piste des traités violés », un marathon qui traversait tous les États de l'Union... Les terroristes s'en sont servis aussi, à Munich en 1972 ou à Atlanta en 1996...

De leur côté, les pays de l'Est utilisaient cette visibilité pour promouvoir leur régime, en dopant d'ailleurs massivement leurs athlètes. Le poids médiatique du sport attire le politique tout comme le publicitaire. D'autant qu'aujourd'hui, le « show sportif », séduit des foules entières.

Sciences Humaines : *Violences dans les stades, dopage, corruption... Le sport aujourd'hui peut-il encore être porteur de ces valeurs morales que ses fondateurs exaltaient ?*

La pratique compétitive est en effet l'objet de terribles dérives. Outre le dopage, l'entraînement intensif précoce par exemple, qui consiste à entraîner les enfants dès l'âge de 5 ans - en particulier les gymnastes fillettes -, est une manière de porter atteinte à l'intégrité

physique des individus. Sur ce point qui touche à un problème de santé publique, il existe une responsabilité du politique. Et je pense que l'État devrait prendre davantage en charge ces problèmes.

Il y a toujours eu une ambiguïté dans le sport qui, d'un côté, veut exalter certaines valeurs morales (comme la pureté ou l'intégrité) et, de l'autre, est le lieu de pratiques des plus contestables. Mais il faut considérer aussi que la pratique du sport concerne aujourd'hui des millions de personnes (plus de 13 millions inscrits dans les fédérations aujourd'hui). En 1920, la Fédération de natation comptait un millier de nageurs, aujourd'hui, ce sont des centaines de milliers d'adhérents. Dans la même période, on est passé de 30 000 footballeurs dans les clubs à quelque trois millions et demi... Au-delà du sport spectacle, la pratique sportive s'est intensifiée de manière phénoménale. Et il est permis de penser cela comme un fait positif qui apporte plaisir et réalisation de soi aux adultes et aux enfants, mais aussi produit des sociabilités, de l'émulation sociale...

Sciences Humaines : *L'institutionnalisation du sport n'aurait-elle pas finalement gommé sa dimension de jeu ? Et, alors, n'y aurait-il pas un déplacement du désir des gens vers d'autres pratiques plus ludiques ?*

Il est vrai qu'aujourd'hui les individus sont plus sensibles aux sensations de leur corps... On voit se promouvoir les sports de glisse, le surf, le roller, le deltaplane ou le parapente...

Ils sont plus attirés par des pratiques qui procurent des plaisirs plus intenses, plus immédiats et plus individualisés. Certains, par exemple, refusent de se livrer à la compétition et préfèrent traverser Paris en roller. L'institutionnalisation du sport porte certes atteinte à ce qu'on appellerait aujourd'hui la dimension de *fun*. Mais elle reste aussi porteuse de plaisir et de jouissance. On le voit bien avec les sportifs, même s'ils doivent endurer de grandes souffrances pour y arriver...

Document 8

Les droits télé augmentent, la visibilité du sport diminue. *LE MONDE* | Par Mustapha Kessous - 13.06.2017

L'anecdote est savoureuse et en dit long sur l'évolution des droits de diffusion télévisuelle. En 1977, Jean Sadoul, alors président de la Ligue de football professionnel, se retrouve face à Georges de Caunes, chef du service des sports de TF1, pour négocier les droits de la nouvelle émission « Téléfoot ». Avant même que les deux hommes se mettent d'accord, Jean Sadoul lance d'un ton solennel : « *Le football français a besoin de promotion. C'est pourquoi nous sommes prêts à payer 60 000 francs.* » Le dirigeant n'avait pas mesuré la puissance d'attraction du sport à la télévision et pensait même que le direct sur le petit écran viderait les stades.

Autre temps, autre mentalité. Depuis cette époque, les montants des droits TV sportifs ont explosé. Les grandes « institutions » comme le Comité international olympique (CIO) et la Fédération internationale de football (FIFA) ont su brillamment faire fructifier leur principale source de revenus. En 1960, les droits télé des Jeux olympiques de Rome avaient rapporté 1,2 million de dollars au CIO ; pour les JO de Sydney, en 2000, ils s'élevaient à 1,331 milliard de dollars ; et le double à Londres, douze ans plus tard.

Cette inflation n'est pas partie pour s'arrêter : le groupe américain NBC Universal a déboursé 7,65 milliards de dollars (environ 6,84 milliards d'euros) pour retransmettre aux États-Unis les Jeux de 2020 à 2032, contre 4,38 milliards pour la période 2014-2020.

La FIFA et ses Coupes du monde connaissent la même progression exponentielle : d'une centaine de millions de dollars en 1990 à 3 milliards pour le cycle 2015-2018. Les chiffres sont vertigineux, les montants irrationnels, bref, le marché des droits sportifs semble ne répondre à aucune autre logique que celle du... marché. Les diffuseurs jouent la surenchère pour attirer un maximum de téléspectateurs et, aujourd'hui, d'abonnés.

SFR Sport double ses concurrents

Désormais, seules les chaînes payantes peuvent s'offrir des compétitions prestigieuses comme la Ligue des champions de football. En 2013, l'Union des associations européennes de football (UEFA) a vendu les droits pour le Royaume-Uni de la prestigieuse Ligue des champions et de la Ligue Europa à l'opérateur de téléphonie BT pour 1,06 milliard d'euros pour trois saisons (de 2015-2016 à 2017-2018).

L'ancien British Telecom avait besoin d'un produit fort pour se lancer dans la télévision payante. Récemment, SFR Sport (groupe Altice, propriété de Patrick Drahi) a raflé l'intégralité et l'exclusivité des deux Coupes d'Europe pour la France pour plus de 350 millions d'euros par an (2018 à 2021). Le double de ce que payaient ses concurrents Canal+, BeIN Sports et le groupe M6 auparavant.

Mais l'argent ne fait pas tout : depuis que les matchs des compétitions européennes sont diffusés sur BT, les audiences de ces compétitions ont été divisées par... vingt-cinq. En France, depuis qu'elles ont quitté TF1 pour rejoindre Canal+ puis BeIN, elles ont lourdement chuté et la Ligue des champions attire quatre fois moins de téléspectateurs que par le passé.

Face à ce phénomène, les annonceurs et partenaires commencent à tirer la sonnette d'alarme. À quoi bon organiser des compétitions en grande pompe si le grand public ne peut plus les regarder ? La question se pose aux fédérations : doivent-elles continuer à vendre leurs

tournois à des prix démentiels, avec le risque de leur faire perdre leur visibilité ? Ou accepter moins d'argent pour retourner sur les chaînes gratuites et toucher des audiences plus larges ?

Le Grand Prix de Monaco en clair

La formule 1 s'interroge : lors de son dernier appel d'offres, elle a ainsi réservé un lot prévoyant au moins quatre Grands Prix diffusés en clair. Car depuis que la F1 a quitté TF1 pour Canal+, ses audiences sont passées d'environ 3 millions de téléspectateurs à moins de 500 000 sur la chaîne cryptée. D'ailleurs, cette saison, la chaîne a décidé de codiffuser le Grand Prix de Monaco en clair sur C8 et sur Canal+, une première depuis 2012. Résultat : une belle audience et une volonté affichée de séduire davantage les téléspectateurs.

Après le dernier appel d'offres, que Canal+ a de nouveau remporté le 4 mai, ses revenus annuels pour la France vont cependant passer de 40 à 60 millions d'euros. De son côté, en choisissant SFR, l'UEFA a opté pour un groupe qui possède aussi des chaînes en clair (BFM TV, RMC Découverte, Numéro 23) et misé sur la synergie entre ces entités pour donner plus de visibilité à ses compétitions.

Mais jusqu'où ira cette course effrénée au plus offrant ? Stéphane Richard, le président d'Orange, vient d'affirmer qu'il ne se lancerait pas dans une surenchère. Certains diffuseurs commencent à dire non et à accepter de se passer d'événements majeurs. Ainsi, les chaînes publiques allemandes ZDF et ARD ont décidé de ne pas retransmettre les Jeux d'hiver de Pyeongchang (Corée du Sud) en 2018, car Eurosport – qui possède les droits pour l'Europe, à l'exception de quelques pays comme la France – demandait 300 millions d'euros, en y incluant les Jeux de Tokyo en 2020 !

Cette première peut faire des émules. Selon nos informations, Laurent-Eric Le Lay, patron des Sports de France Télévisions, pourrait faire l'impasse sur les Jeux – que le service public ne pourra plus retransmettre après 2020 – si Eurosport se montre aussi gourmand. D'ailleurs, le CIO serait tenté d'attribuer les Jeux à Paris en 2024 pour éviter une baisse des droits en Europe, ceux des États-Unis étant sécurisés jusqu'en 2032.

Le grand public est pénalisé : à moins de payer, il ne peut plus regarder l'intégralité d'événements comme la Coupe du monde de football, les chaînes gratuites n'ayant plus les moyens de se les payer. Mais de nouveaux acteurs s'intéressent aux droits. Amazon Prime commence à racheter des droits sportifs, mais il faut un abonnement pour y accéder. Demain, Google et YouTube pourraient à leur tour entrer dans la danse... Ils sont richissimes et l'accès y est gratuit : il suffit d'une connexion à Internet ou d'une box. Le salut viendra-t-il des géants de l'Internet ?

Document 9

L'inclusion sociale par le sport : le temps de l'action

Tribune par Carole Gomez, le , 13 octobre 2017 - Institut de Relations Internationales et Stratégiques (<http://www.iris-france.org/100896-linclusion-sociale-par-le-sport-le-temps-de-laction/>).

Le vendredi 6 octobre 2017 s'est tenu à Nantes un colloque intitulé « Quelle contribution du sport à l'intégration des réfugiés et des migrants en Europe ? », organisé par Sport et Citoyenneté et Alliance Europa, au cours duquel ont été présentées des initiatives locales, nationales et européennes. L'IRIS était invité à présenter le projet « Les volants de l'Union », développé en 2017 aux côtés de France terre d'asile et de la Fédération française de badminton, et réalisé grâce à la participation de la Ligue Île-de-France de badminton, du Bureau des étudiants d'IRIS Sup', de l'association Solibad et du ministère des Sports.

Fruit d'une idée d'acteurs issus d'horizons différents, ne travaillant pas jusqu'alors sur ce sujet de façon commune, ce projet, mené de mars à juin 2017, avait pour ambition de faciliter l'intégration des jeunes réfugiés par la pratique du badminton. Il s'adressait à des jeunes qui, en vertu de l'application de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés, avaient fui leur pays à la suite de persécutions politiques, ethniques, religieuses ou sociales. Chaque jeune réfugié se voyait alors attribué un binôme étudiant. Leur avenir s'inscrivant de plein droit et dans la durée en France, l'intégration dans la société française apparaît en effet comme une étape incontournable. Or si la protection des populations dans leur pays d'origine relève principalement de la sphère politique, faciliter l'inclusion sociale de réfugiés dans leur pays d'accueil peut être une prérogative de la société civile, notamment à travers l'emploi, le sport, la culture, la pratique de la langue, etc. L'objectif consiste ainsi à faire évoluer les choses et, *in fine*, à donner à voir des pistes de réflexion pouvant être reprises à une plus grande échelle.

L'IRIS a souhaité s'engager sur ce projet, éloigné de prime abord de ses activités de centre de recherche, en proposant, d'un côté, une synergie en son sein (pôle « humanitaire », pôle « sport » et son école de relations internationales ont ainsi travaillé ensemble) et en pilotant, de l'autre, la réunion d'acteurs associatifs, étatiques et sportifs. L'objectif du projet serait ainsi de comprendre comment faire de cette opération une réussite.

Grâce à la pratique du badminton, sport aux règles simples, peu onéreux et mixte, chaque binôme avait la possibilité de se retrouver chaque semaine d'avril à juin pour échanger, dans des clubs solidaires d'Île-de-France. Au total, une trentaine de personnes ont pu bénéficier de ce dispositif. Grâce aux retours des clubs et de chacun des binômes, un bilan a pu être tiré de cette expérience, les erreurs identifiées, comprises et corrigées. Les échos globalement positifs laissent à penser que ce projet, parmi des milliers d'autres, va dans le bon sens et peut, à son échelle, parvenir à faire évoluer les choses. Loin de tomber dans l'angélisme et de céder aux sirènes incantatoires faisant du sport le remède de tous les maux de notre société, cette initiative, aussi modeste soit-elle, démontre que sa pratique peut être une solution à envisager comme vecteur d'inclusion sociale de populations réfugiées.

Nombreux sont déjà les acteurs, nationaux comme internationaux, à mettre en avant l'importance sociétale du sport. Loin d'un inventaire à la Prévert, le Conseil de l'Europe, l'Union européenne (UE), l'Organisation des Nations unies (ONU) ont tour à tour insisté sur cette utilisation intégratrice du sport. À la seule échelle européenne, la prise en compte du

sport dans les politiques mises en œuvre, bien que récente, n'en est pas moins désormais répétée et de plus en plus étoffée. Le traité d'Amsterdam du 2 octobre 1997 met ainsi pour la première fois en avant le sport comme vecteur social et notamment son « rôle de ferment de l'identité et de trait d'union entre les hommes ». Dix ans plus tard, le livre blanc sur le sport, rédigé par la Commission européenne, rappelle la prise en compte de la spécificité du rôle que le sport peut avoir, notamment dans « l'intégration sociale et la culture ». Les initiatives au niveau européen se multiplient avec des projets, des discussions, notamment grâce aux projets Erasmus +, riches en enseignements. À la suite de déplacements de populations importants, consécutivement aux processus révolutionnaires dans le monde arabe et à la déstabilisation de nombreux pays depuis le début du siècle, l'Union européenne, et à travers elle la Commission européenne, a souhaité relancer la réflexion sur l'inclusion sociale des populations migrantes, et plus particulièrement réfugiées dans les pays d'accueil.

Comme le rappelle Aurélie Cometti en conclusion du rapport « Le sport à l'épreuve de la diversité culturelle » du Conseil de l'Europe, il ne suffit pas de faire du sport pour intégrer la société : des conditions politiques doivent être réunies pour faire d'un projet un succès. Plus que jamais, et au regard de la situation actuelle, une réflexion académique, sportive et sociétale, en un mot collective, est donc plus que nécessaire.

Document 10

l'express Sportifs amateurs et pros du dopage

Par Antoine Grynbaum, publié le 29 juin 2017.

Santé des sportifs en danger, résultats de compétitions faussés, omerta du milieu... Le dopage sévit également chez les non-professionnels.

En mars dernier, lors d'une saisie dans la Loire-Atlantique, l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (Oclasp) a arrêté, avec l'aide du GIGN, un très gros fournisseur d'adjuvants illicites. Bilan de l'opération : 12 000 commandes de produits dopants et un fichier de quelque 5 000 clients, parmi lesquels beaucoup de sportifs amateurs. « On a interpellé ce fournisseur en remontant une filière par le biais d'Internet, raconte Jean Savarino, conseiller sport à l'Oclasp. Aujourd'hui, tout se commande en trois clics, et n'importe qui peut facilement trouver les protocoles sur les différents blogs de dopage. »

Deux millions de sportifs concernés ?

L'enquête a pris deux ans. « Le dealer importait des substances d'Asie et confectionnait ses produits au sein d'un laboratoire situé dans un pays de l'Union européenne. À l'intérieur, on a retrouvé du plomb et des métaux lourds ! » L'individu interpellé proposait sur son site 146 types de stéroïdes, pour un « chiffre d'affaires » pouvant atteindre 4 millions d'euros par an. Le sujet est tabou, mais il n'en reste pas moins bien réel : comme certaines de leurs idoles, les sportifs amateurs n'hésitent plus à se doper pour aller, eux aussi, plus loin, plus haut, plus fort. Faute de chiffres officiels, il faut s'en tenir aux estimations, qui varient entre le préoccupant et l'alarmant.

Ainsi, selon le professeur Jean- François Toussaint, directeur de l'Institut de recherche biomédicale et d'épidémiologie du sport (Irms), « il y aurait de 4 à 5 % de sportifs dopés chez les amateurs dans les pays développés, un peu plus chez les garçons que chez les filles ». En 2012, une étude effectuée par l'Académie nationale de médecine avançait, elle, l'étiage de 15 %, ce qui représenterait environ 2 700 000 personnes en France !

« Tu fais gaffe de prendre la bonne dose, sinon... »

Très rares sont les sportifs amateurs acceptant d'avouer qu'ils ont franchi la ligne jaune. Fabrice*, cycliste, a craqué à 19 ans. « J'étais dans la catégorie espoirs et, au début, je ne voulais pas entendre parler de dopage, raconte-t-il. Mais, à force de courir, l'idée qu'il fallait prendre des choses pour gagner a fait son chemin. Un coureur, mon meilleur ami à l'époque, m'a proposé de la cortisone, j'en ai pris 3 ou 4 fois. Les gens qui n'ont pas essayé pensent que c'est magique, mais c'est beaucoup plus compliqué : tu regardes partout pour voir s'il n'y a pas de contrôleurs, tu fais gaffe à prendre la bonne dose, parce que sinon ça fait l'effet inverse de celui recherché. Moi, je n'avais pas de staff derrière pour organiser tout ça. » La cortisone a produit « un petit effet, [j'étais] plus puissant dans les côtes ». Mais ça n'a pas suffi, cette année-là, pour faire gagner Fabrice. Et, en prime, il s'est fait pincer. Les sportifs amateurs s'entraînent souvent seuls. Ils n'ont pas de staff derrière eux pour organiser la prise de médicaments et l'entraînement.

Autre exemple, cité par Dorian Martinez, l'ancien responsable du numéro vert « Ecoute dopage » mis en place par le ministère des Sports : celui d'un boxeur amateur voulant prendre du poids pour changer de catégorie. « Il cherchait des anabolisants afin de grossir de 7 à 8 kilos en six mois, se souvient-il. Il nous avait appelés pour limiter les risques sanitaires. J'ai tenté de le dissuader. Il m'a répondu : « Merci pour l'échange, mais je vais quand même le faire. »

Antidouleur, caféine et somnifères : un dangereux cocktail

Dans la trousse à pharmacie de ces consommateurs de « produits miracles », on trouve surtout des compléments alimentaires à base d'anabolisants. Le clenbutérol y figure en bonne place. Cette substance, qui avait fait tomber Alberto Contador en 2010, permet de maigrir tout en prenant du muscle. Très prisé aussi, le fameux EPO, que pros et amateurs prennent désormais en microdoses. Son prix est néanmoins élevé en comparaison de ceux des stéroïdes, stimulants et autres cures d'anabolisants, qui coûtent, elles, entre 150 et 300 euros. Le cocktail classique consiste à associer le Tramadol, un antidouleur interdit en France mais qui donne envie de dormir, avec 800 mg de caféine, l'équivalent de deux tubes de Guronsan. Pour fermer l'œil le soir, certains doivent prendre des somnifères, du Stilnox notamment. Un dopage *low cost* aux lourds effets secondaires.

Shootés au Tramadol, les cyclistes peuvent effectuer 200 kilomètres sans rien ressentir, mais c'est après que ça se gâte. « Les mecs sont un peu réduits à l'état de déchets, témoigne un spécialiste. D'ailleurs, la prise de Tramadol peut aussi expliquer des chutes! ». « Les corticoïdes marchent très bien, ajoute de son côté Antoine Vayer, qui fut, lui, l'entraîneur du cycliste Christophe Bassons chez Festina, et qui a lancé une plate-forme téléphonique ouverte aux lanceurs d'alerte. Ceux qui veulent passer à des produits plus lourds (comme les hormones de croissance) ont plus de difficultés... Il faut assurer financièrement, et trouver les filières. Un sportif avec qui j'en ai parlé est parti en chercher en Suisse. » Tous les moyens sont bons. Ici, un coureur, propriétaire d'un étalon, demande à son pharmacien une ordonnance de testostérone, soi-disant pour son cheval. Là, un autre tape dans les stocks de sa grand-mère, atteinte d'un cancer.

Les sports de combat en tête de liste

D'après le dernier rapport de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD), à paraître prochainement, les sports de combat seraient les plus touchés par le phénomène, le kick-boxing arrivant en tête avec 150 contrôles urinaires positifs en 2016 (8 % de résultats anormaux), devant la lutte et la boxe thaïe. Suivent le cyclisme, l'athlétisme et le football, (respectivement 1,5 %, 1,2 % et 0,6 % de tests non conformes). Mais quid des autres disciplines très exigeantes sur le plan physique ? « Pour avoir participé à deux épreuves de triathlon longue distance, raconte un pratiquant de cette discipline, j'ai pu constater que la lutte contre le dopage n'était pas vraiment tenue en haute considération : juste un petit paragraphe dans les chartes d'éthique, et aucun test effectué. »

Entre les amateurs, les semi-amateurs et les semi-professionnels - ces sportifs qui tentent de vivre de leur sport sans y parvenir -, la frontière est ténue car tous se côtoient. Or, dès que l'on se rapproche de cette dernière catégorie, les risques de dopage augmentent. Les clubs exercent même parfois une pression implicite sur leurs membres. « Un collègue m'a parlé récemment de son fils, joueur de rugby en Pro D2, une division composée de pros et semi-pros, témoigne un fin connaisseur du monde du sport. Un club du Top 14 souhaitait le recruter, mais à condition qu'il prenne 8 kilos. Tu sais ce que ça signifie ? lui ai-je dit. Il a tout de suite compris. »

Souvent, une ou deux mauvaises rencontres suffisent pour basculer. Il peut arriver qu'avant une course un cycliste amateur obtienne quelques cachets d'amphétamine d'un ancien professionnel. Les salles de musculation non réglementées sont aussi de véritables supermarchés où l'on trouve tout et n'importe quoi : anabolisants, compléments alimentaires et échanges d'informations entre les fans de gonflette et les « vrais » sportifs.

Appât du gain et soif de vaincre

Reste la grande question : pourquoi ces sportifs, qui n'ont pas fait de leur discipline leur métier, prennent-ils autant de risques, notamment sur le plan de la santé, avec les problèmes de stérilité et parfois les cancers qu'entraînent ces substances ? La gagne, encore et toujours. L'envie de « soulever la coupe », de briller dans son club. Ou tout simplement « de faire un résultat », lorsqu'on en a soupé de finir au fond du classement. Parfois s'ajoute aussi l'intérêt financier. Les petites courses peuvent ainsi rapporter aux meilleurs cyclistes de 1 000 à 2 000 euros par mois. En mars 2016, l'AFLD a effectué des tests dans le peloton d'une course cycliste guadeloupéenne. Résultat : 19 % de coureurs positifs - notamment à l'EPO et aux hormones de croissance -, des hématocrites - la part des globules rouges dans le sang - supérieurs à 60, et un risque sanitaire maximal. Selon Damien Ressiot, directeur des contrôles au sein de l'Agence, « on a là le parfait exemple d'employés de collectivités territoriales gagnant 400, 500, 600 euros par mois et courant le cachet sur des courses à domicile ».

Sur le terrain, les « indicis » alimentent précieusement les enquêtes des conseillers interrégionaux antidopage (Cirad). « Certaines choses mettent la puce à l'oreille, decode Christophe Bassons, naguère cloué au pilori par Armstrong pour avoir dénoncé le dopage dans le peloton du Tour de France et aujourd'hui investi dans la cause au quotidien. Des performances anormales, des sportifs qui arrêtent d'un coup d'un seul... » Les institutions de contrôle font ce qu'elles peuvent, mais souffrent de leurs maigres moyens. « Avec son budget de misère, l'AFLD doit s'occuper du sport pro tout en effectuant des contrôles dans les clubs amateurs, c'est impossible ! », confie Marie-George Buffet, ex-ministre des Sports. Mais le fond du problème demeure l'omerta. « Moi, j'ai parlé chez les pros et je me suis fait jeter », grince Christophe Bassons. Les sportifs amateurs, comme les pros, ont retenu la leçon.

** Le prénom a été changé.*

